Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 18

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de service allant de 100 fr. jusqu'à 1,000 fr. La dépense totale qui résulte de ces augmentations est estimée à 537,600 fr. Mais elle ne serait atteinte que dans trois ans, vu un échelonnement spécial prévu par le projet de loi. Si elle ne peut être couverte par aucun autre moyen financier, le Grand Conseil est autorisé à prélever un impôt direct spécial. (Souvenons-nous, en passant, que c'est par suite de cette disposition que plusieurs lois analogues ont été rejetées par le peuple argovien.)

Le mouvement a gagné le canton de *Soleure* où plusieurs communes ont voté l'octroi d'allocations pour le renchérissement de la vie. Dans le canton de *Berne*, les inspecteurs scolaires marchent à la tête du mouvement, convoquant des réunions de délégués des communes de leurs arrondissements et des autorités scolaires dans le but de leur exposer la situation financière déplorable des membres du corps enseignant. Ils ont déjà eu à enregistrer quelques succès.

Quand on compare les chiffres ci-dessus indiqués avec les indemnités accordées par la Confédération à son armée de fonctionnaires et d'employés et avec les allocations spéciales octroyées par la direction de la Banque nationale, par exemple, on ne peut, en tout cas, pas taxer d'exagérées les revendications du corps enseignant. C'est précisément pour cette raison, que nous leur souhaitons un plein succès.

L'Educateur.

BIBLIOGRAPHIE

Solfège pour chœurs d'hommes. — Le compositeur et musicien bien connu, M. G. Pantillon, à La Chaux-de-Fonds, a fait paraître quelques petits fascicules à 60 cent. (prix réduit par 12 exempl.), en format très pratique, de solfèges pour 4 voix d'hommes et pour 4 voix mixtes. On y trouve d'abord des exercices d'introduction, puis ce que l'auteur appelle des « Chants sans paroles » fort bien combinés, très pratiques, assez nouveaux de styles, bien qu'utilisant parfois d'antiques mélodies, et agréables à travailler. Ces fascicules ne peuvent rendre que d'excellents services à nos chorales ; ils sont d'ailleurs préparés par un maître en la partie.

Pour l'achat, s'adresser à l'auteur, M. G. Pantillon, directeur de musique, La Chaux-de-Fonds. J. B.